

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement suivant complète les statuts du club, ainsi que les règles d'utilisation propres à chaque gymnase.

Chaque adhérent doit prendre connaissance de ces différents textes et en respecter les consignes.

RAPPEL DE L'OBJET :

L'Orvault Badminton Club (OBC), est une association régie par la loi 1901, ayant pour but la pratique du badminton et du jeu du volant, la promotion et la valorisation de ce sport.

L'OBC est affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

1. ADHÉSION :

L'adhésion est définitive et actée lorsque le dossier d'adhésion complet a été accepté par un membre du bureau responsable des inscriptions, soit :

- une fiche d'inscription complétée et signée, sous format papier ou en ligne
- un certificat médical de moins de trois mois, le cas échéant le questionnaire de santé complété, le certificat médical étant désormais valable 3 ans,
- un virement bancaire (ou un autre moyen de paiement) du montant de la cotisation.

Les membres de la saison précédente sont prioritaires pour le renouvellement de leur inscription jusqu'à une date communiquée par mail courant du 2^{ème} trimestre de l'année civile, et qui se situe aux alentours du 30 juin.

Les nouvelles demandes sont prises dans l'ordre d'arrivée jusqu'à ce que le nombre maximum de joueurs pour un créneau donné soit atteint lors de la journée des associations au mois de septembre puis ultérieurement s'il demeure des places disponibles.

Votre inscription comprend :

- L'accès aux terrains de badminton de septembre à août avec possible coupure du 15 juillet au 15 août.
- L'encadrement des entraînements, la possibilité d'accéder au classement fédéral et la participation aux compétitions officielles.

La possibilité d'acheter du matériel à des tarifs préférentiels pour une utilisation personnelle.

Sauf disposition réglementaire ou statutaire contraire, les communications dématérialisées internes à l'association valent preuve par écrit.

Toute inscription est définitive. Toute demande de remboursement suite annulation doit être justifiée par un certificat médical.

2. COTISATION, ASSURANCE :

La cotisation annuelle est annoncée chaque année par l'assemblée générale des adhérents.

Elle comprend le coût de la licence fédérale et les droits d'adhésion à l'association.

Le montant de la cotisation est égal jusqu'au 1^{er} janvier. Pour une inscription en cours de saison après le 1^{er} janvier, le montant de la cotisation est calculé avec la part club réduite de 50%, et la part fédérale maintenue à 100%.

Le montant de la licence fédérale, qui peut changer chaque année, comprend une assurance contractée par la FFBaD, pour tous les titulaires de cette licence.

La couverture de l'adhérent par l'assurance FFBaD est effective une semaine après réception de l'inscription à la Ligue des Pays de la Loire dont dépend l'OBC.

Avant cette échéance, l'adhérent joue sous sa seule responsabilité, couvert par l'assurance en responsabilité civile de l'OBC.

Le club s'engage à transmettre le dossier de l'adhérent auprès de la Ligue dans les meilleurs délais.

Le statut de club affilié permet la prise en compte des Coupons PassSport ou e-Pass délivrés aux étudiants par la Région des Pays de la Loire, Pass'Jeunes délivrés aux Orvaltais.

La cotisation due au club est alors diminuée du montant du coupon.

3. PARTICIPATION et ESPRIT D'ÉQUIPE :

L'adhésion au club donne des droits et avantages, mais impose également des obligations

Etre ponctuel à l'entraînement et dans le cas contraire prévenir le référent.

Respecter les encadrants et les équipements.

Etre présent aux compétitions auxquelles les joueurs s'inscrivent.

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de déposer leur enfant à la salle.

L'adhésion implique également la participation des parents et joueurs à l'une ou l'autre des tâches suivantes :

Transport des jeunes sur des lieux de compétition.

Aide pour l'organisation des événements sportifs organisés au club.

Aide à l'animation du club.

4. ORGANISATION :

4.1 L'association

L'association est administrée par un conseil d'administration (CA), élu par l'Assemblée Générale. Il comprend trois membres au moins. Le CA élit en son sein un Bureau Exécutif (BE), composé de 9 membres au maximum.

Tous les adhérents de l'association en règle au regard de la cotisation sont convoqués à l'assemblée générale (AG) de l'association qui se tient une fois par an.

L'AG délibère sur le rapport moral, le rapport d'activités, le compte de résultats, le bilan, le budget de l'exercice en cours, le montant de la cotisation, le prix des services aux adhérents et autres sujets que le CA aura souhaité porter à délibération de l'AG.

Le rapport moral décrit l'activité des dirigeants au titre de leur mission représentative et d'administration. Le rapport d'activité décrit en détail l'action de l'association au titre de l'application de son objet ainsi que le détail des actions du salarié. Les deux rapports peuvent être regroupés en un seul.

L'AG élit les personnes chargées de représenter l'association et ses droits de suffrages aux instances prévues par les statuts des comités départementaux, régionaux, fédéraux de la FFBaD.

Le président de l'association assure ou missionne et assume tout le relationnel externe de l'association.

Le ou les salariés rétribués par l'association agissent exclusivement dans le cadre des missions qui leur sont dédiées et sous la responsabilité du Président de l'association et des membres du Bureau.

4.2 Créneaux horaires

Les créneaux horaires sont attribués chaque année au club par la Mairie d'Orvault. Ceux de l'année en cours sont précisés par les membres du bureau suite aux attributions des créneaux par la Mairie.

Certains créneaux horaires peuvent être réquisitionnés pour des événements extérieurs au club. Ces dates d'indisponibilité sont diffusées dès que possible par affiche et sur le site Internet du club.

4.3 Lieux

Les séances sont réparties sur plusieurs sites selon les jours. Ces sites sont les suivants :

Complexe Sportif Roger Picaud : Salle Tilagone ou Salle Cholière - Avenue Claude Antoine Peccot à ORVAULT

Complexe Sportif du Bois Raguenet : 8 Rue des Porteurs d'Eau à ORVAULT

Complexe Sportif de la Bugallière : rue du pont marchand à ORVAULT

Complexe Sportif de la Ferrière : 4, avenue de la jeunesse à ORVAULT

Le lieu de la séance est indiqué lors de l'inscription.

4.4 Installation du matériel & Fin de créneau

Tous les membres doivent contribuer au montage et au démontage des terrains.

Les membres utilisant les volants fournis par le club doivent les ranger en fin de créneau.

Il est très important de finir à l'heure, car un retard chronique en fin de créneau peut entraîner la perte de celui-ci l'année suivante. Le créneau est terminé lorsque la salle est rangée et que les membres ont quitté le gymnase.

En conséquence, les membres prenant une douche doivent s'arrêter 20 minutes avant afin de ranger le matériel, de se laver et de terminer à l'heure.

Il est demandé que la dernière personne partant à la fin du créneau vérifie que les poteaux soient rangés à leur place et que les filets, volants et raquettes soient remis dans le placard du club, fermé à clé.

4.5 Occupation des terrains

Lorsque qu'un créneau est chargé, l'occupation d'un terrain par les mêmes joueurs ne doit pas dépasser vingt minutes d'affilée ou un set, afin de permettre à l'ensemble des membres présents de jouer.

Lorsqu'il y a des membres qui attendent pour jouer, il ne doit pas y avoir de terrain de simple. Les membres désirant jouer un simple doivent s'assurer qu'il n'y a pas de joueurs en attente. Les joueurs inscrits sur ce créneau sont prioritaires.

En cas de compétition, trois ou quatre terrains sont réservés pour le déroulement des matchs de la rencontre jusqu'à son achèvement.

En cas de retard dans l'avancement de la compétition, un ou plusieurs terrains supplémentaires pourront être utilisés, à la libre appréciation du capitaine responsable de la rencontre.

Les autres terrains disponibles du créneau sont en jeu libre.

Nous utiliserons de préférence les créneaux du mardi et du vendredi pour les rencontres de compétition.

En cas d'entraînement, tous les terrains sont réservés pour le déroulement des exercices jusqu'à son achèvement.

A la fin de l'entraînement, les terrains libérés du créneau sont en jeu libre jusqu'à l'heure maximale prévue par la municipalité qui est fixée en général à 22h30, mais cela est variable en fonction des salles et des soirs.

5. ÉQUIPEMENT :

5.1 Matériel personnel

Les chaussures spécifiques au sport en salle doivent être exclusivement réservées à un usage d'intérieur (maintien de la propreté des gymnases).

Les raquettes sont à la charge des joueurs (prêts possibles en dépannage), excepté pour l'école de badminton. Les élèves jusqu'à 10 ans bénéficient d'un prêt de raquette à l'année, moyennant caution.

Les volants plastiques sont mis à disposition par le club et doivent être remis dans les locaux appropriés après les entraînements.

Les volants plumes sont fournis par le club pour les compétiteurs en créneaux encadrés et doivent être remis dans les locaux appropriés après les entraînements.

Le club met également à disposition ses volants plumes pour les joueurs engagés dans le championnat et à prix club pour les joueurs le souhaitant.

5.2 Matériel collectif :

Stocké dans les placards, le matériel technique et pédagogique est mis à la disposition des joueurs et de l'entraîneur ou encadrant. Veillez à son entretien et à son bon usage.

Les gymnases et les vestiaires sont prêtés gratuitement à notre association.

Respectez la propreté de ces lieux, et signalez toutes anomalies aux gardiens ou aux responsables de l'association.

6 ENTRAINEMENTS

6.1 Jeunes

Plusieurs créneaux jeunes sont proposés en fonction des tranches d'âges. Ils sont encadrés soit par un animateur de badminton ou un entraîneur diplômé, soit par un compétiteur bénévole du club.

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'animateur ou de l'entraîneur avant de déposer leur enfant à la salle.

Les parents sont également responsables de leurs enfants aussitôt la fin de l'entraînement, aux portes des locaux concernés

6.2 Débutants

Les créneaux débutants c'est-à-dire ayant une pratique du badminton inférieure à un an seront animés soit par un animateur de badminton, un encadrant qualifié ou des compétiteurs bénévoles du club.

6.3 Compétiteurs

Deux créneaux au minimum sont réservés à l'entraînement des compétiteurs classés FFBaD, pour les jeunes comme pour les adultes. Ils sont ouverts à un groupe restreint de membres, en fonction du niveau de jeu, représentant le club en compétition, et un de ces deux créneaux hebdomadaires a minima est encadré par un encadrant qualifié.

La composition du groupe 'compétiteur' est gérée par la commission sportive en collaboration avec l'encadrant, afin d'obtenir un groupe d'un bon niveau et homogène.

En contrepartie, les titulaires de ce groupe s'engagent à participer à des compétitions et à venir s'entraîner régulièrement afin de permettre à l'entraîneur de préparer des entraînements progressifs.

Un joueur du groupe compétition ne s'entraînant pas régulièrement est susceptible d'y perdre sa place ainsi qu'en équipe d'interclubs sur décision de la commission sportive.

Un joueur du groupe compétition refusant de participer à l'équipe de championnat à laquelle la commission sportive l'a assigné, est susceptible de perdre sa place sur son créneau d'entraînement et de perdre la possibilité de profiter des avantages offerts par le club (par ex : remboursement de tout ou partie de ses inscriptions aux tournois les WE, dotations, etc...)

Ces éventuelles décisions devront être débattues et votées en réunion de CA à la majorité.

7 COMPÉTITION INTERCLUB PAR ÉQUIPE :

Il revient au joueur souhaitant participer à la compétition InterClubs de se manifester lors de son inscription ou en début d'année après quelques séances.

La composition d'une équipe est gérée par son capitaine, en accord avec la commission sportive, pour chaque journée de championnat.

En cas d'indisponibilité, un joueur doit prévenir son capitaine d'équipe le plus tôt possible afin de lui permettre de trouver un remplaçant.

8 COMPÉTITION INDIVIDUELLE :

8.1 Objectifs

La Commission Tournoi (CT) est destinée à :

Initier les membres du club sur les règles de la compétition en tournoi.

Diffuser les informations relatives aux tournois pendant la saison de compétition via le site **obcorvault.fr**

Regrouper pour un tournoi donné les inscriptions des membres intéressés et les transmettre aux organisateurs dans les limites fixées par le bureau.

Ceci afin de :

Favoriser la prise en compte de la totalité des inscriptions eu égard à la saturation des places disponibles sur un tournoi.

Permettre les regroupements de paires dans les tableaux de double.

Faciliter la tâche des organisateurs de tournoi qui n'ont affaire qu'à un interlocuteur pour le club.

Transmettre les infos relatives aux compétitions au club et plus particulièrement le palmarès de la saison au bureau du club pour le bilan annuel. Un cahier des tournois

centralise toutes les informations relatives aux compétitions (plaquettes tournois, convocations aux tournois, état des comptes compétitions, etc...).

La Commission Tournoi est joignable par mail à l'adresse obctournois@gmail.com

8.2 Règles d'usage

8.2.1 Informations sur les tournois :

Les plaquettes des tournois regroupées à la CT sont à disposition de tous les membres du club.

Les annonces des tournois comportent :

La date de la Compétition (DC).

La date éventuelle du tirage au sort (TAS).

La date limite d'inscriptions de l'organisation (DLO).

Le lieu.

Les tableaux et séries concernés.

La date Limite d'Inscription (DLI) fixée par la CT.

Eventuellement des infos complémentaires (tableau à élimination directe / en poules...).

8.2.2 Date Limite d'inscription à un tournoi :

Pour chaque tournoi pris en charge par la CT, une Date Limite d'Inscription (DLI) est fixée par la CT pour l'envoi groupé aux organisateurs du tournoi. Afin de garantir la prise en compte de ces inscriptions, cette DLI est en général de 1 à 2 semaines antérieures à celle des organisateurs du tournoi (DLO).

En effet, les tournois sont limités en place et souvent saturés de demandes. Aussi, les demandes d'inscriptions sont prises en compte par les organisateurs dans l'ordre de réception si elles sont accompagnées du règlement des inscriptions.

C'est l'objet de la CT de parvenir à 100% de prises en compte des demandes des compétiteurs de l'OBC par le biais des mécanismes décrits ici. Dans certains cas, la DLI peut néanmoins être repoussée à l'appréciation de la CT qui en informera les membres du club (DLI trop avancée, concurrence entre plusieurs tournois aux mêmes dates...)

8.2.3 Inscription à un tournoi :

Tout membre du club OBC disposant d'une licence peut s'inscrire à un tournoi sauf cas de suspension pour la saison en cours. Il peut faire appel soit à la Commission Tournois dans le cadre d'un Compte Compétition soit s'inscrire librement

Les inscriptions aux tournois se font selon une procédure précisée chaque année, lors de l'assemblée générale, par la commission tournoi. Cette procédure est disponible pour tous les adhérents du club, sur simple demande à la commission tournoi.

Le club se réserve le droit de demander une participation financière de tout ou partie du montant de l'inscription au compétiteur ayant déjà participé à un certain nombre de tournois.

8.2.4 Désistement et Forfait (WO) :

On distingue :

Le désistement jusqu'à la DLI

Tout membre peut se désister librement en informant la CT qui met à jour sa liste avant de l'envoyer aux organisateurs du tournoi. Le montant d'inscription avancé est conservé au crédit de son compte compétition.

Le désistement au-delà de la DLI et avant le Tirage au Sort (TAS)

Le membre qui veut se désister doit entrer personnellement en contact directement avec les organisateurs du tournoi tel qu'indiqué sur la plaquette du tournoi par téléphone, e-mail ou courrier. La CT ne saurait faire acte de désistement à la place du compétiteur.

Forfait au-delà du TAS et avant le début de la compétition

Le membre qui veut se désister doit entrer personnellement en contact directement avec les organisateurs du tournoi tel qu'indiqué sur la plaquette du tournoi par téléphone, e-mail ou courrier. La CT ne saurait faire acte de désistement à la place du compétiteur. Le membre doit se mettre en contact avec les instances de la Ligue des Pays de la Loire pour justifier son WO.

Forfait pendant la compétition

Le membre qui veut se désister doit prévenir dans la mesure du possible les organisateurs du tournoi afin de gérer au mieux leurs tableaux de compétition. Le remboursement du montant d'inscription réglé par le club peut être demandé au compétiteur car ce règlement ne fait pas l'objet d'un remboursement de la part des organisateurs du tournoi.

Le membre doit se mettre en contact soit directement avec le juge-arbitre du tournoi lors de la compétition, soit avec les instances de la Ligue des Pays de la Loire après la compétition, pour justifier son WO et éventuellement s'informer des sanctions qu'il encourt.

En cas de WO pour raison médicale, le membre doit fournir un certificat médical dans les plus brefs délais (moins de 5 jours après la fin de la compétition). En aucun cas, la

CT n'est responsable des démarches à mettre en œuvre suite à un désistement ou un forfait au-delà de la DLI. Le membre doit tenir informé la CT de l'avancée de ses démarches afin qu'il puisse tenir à jour son compte compétition.

8.2.5 Convocations

Suite au TAS, la CT reçoit des organisateurs du tournoi les convocations pour chaque compétiteur inscrit. La CT est tenue d'informer au plus tôt par notre site les compétiteurs de :

La date et l'horaire de convocation.

Le(s) tableau(x) dans lequel est effectivement inscrit le compétiteur (ou éventuellement sur liste d'attente).

Le lieu (adresse du gymnase).

Éventuellement des informations complémentaires telles qu'un plan ou un itinéraire.

Tout participant à une compétition individuelle doit par ailleurs prendre connaissance, auprès de la Ligue des Pays de la Loire, des sanctions encourues en cas de forfait.

9. SÉCURITÉ :

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton.

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur ou de l'encadrant avant de déposer leur enfant à la salle.

Les parents sont également responsables de leurs enfants aussitôt la fin de l'entraînement, aux portes des locaux concernés.

Les accompagnateurs sont responsables des joueurs qu'ils transportent.

Le club décline toute responsabilité :

En cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du règlement.

En cas de vol d'objets personnels.

En cas d'accident, suivre les consignes de sécurité indiquées dans les salles. Une déclaration d'accident pourra être faite à votre demande.

10. INVITÉS :

L'accès aux différents créneaux est strictement réservé aux adhérents. Il est possible d'effectuer une séance dite de découverte, à titre gracieux. Une inscription est obligatoire pour continuer ensuite.

Les adhérents ne peuvent pas inviter une personne étrangère au club non licenciée à la FFBaD. Dans le cas où cette personne est licenciée, vous devez obtenir l'accord, quelques jours avant, d'un membre du bureau et respecter les règles de sécurité.

Le club décline toute responsabilité en cas d'accident.

11. INFORMATIONS :

Elles sont transmises par mail et affichées sur les panneaux prévus à cet effet dans les gymnases.

12. SANCTIONS :

Tout joueur en infraction avec ce règlement sera d'abord averti, puis si nécessaire, exclu après délibération du Conseil d'Administration.

13. DROIT A L'IMAGE :

Chaque adhérent autorise l'OBC à diffuser sur tous supports (internet, presse, calendrier, ...) son image dans le cadre de son activité. Il peut, néanmoins, s'y opposer sur demande écrite auprès du club.

Mis à jour le 12/10/2020

Le Président
Armel LE BLANC



Le Secrétaire
Antoine GOMES



Je déclare accepter le règlement intérieur et m'y conformer.

Nom :

Prénom :

à :

le :

Signature de l'adhérent